

Kourou, le 28 AVR. 2010



**Direction des Affaires Culturelles**

Affaire suivie par Yasminah BELLONY  
Directrice du service des Affaires Culturelles

Tél. : 0594 22 33 25  
Fax : 0594 22 33 26

**LE SENATEUR-MAIRE DE LA VILLE DE KOUROU**

à

██  
██  
██  
97310 – KOUROU

██  
N/Réf.: 230/2010/AC/YB – cd

**Objet : Mise à disposition.**

Madame,

Vous avez sollicité par courriers référencés ci-dessus, la mise à disposition du parvis du Pôle Culturel pour l'organisation des manifestations suivantes :

██  
➤ 06 juin 2010 : Village des artisans

En réponse, je vous informe de mon avis favorable à vos demandes et vous signale qu'une participation financière est demandé, et ce conformément à la décision du conseil municipal du 25 septembre 2009 à savoir :

██  
➤ Village des artisans 1 800,00 € soit ( 1 500,00 € location du parvis + 300 € location de 2 chapiteaux).

Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public, une semaine avant la date de la manifestation.

.../...

.../...

Une convention de mise à disposition sera établie en vue de définir les engagements respectifs.

Je vous invite donc à prendre l'attache de Madame Yasminah BELLONY, Directrice du service des Affaires Culturelles au 05 94 22 32 90 afin de régler cette formalité.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Sénateur-Maire par délégation  
La Conseillère Municipale Déléguée  
aux Affaires Culturelles



  
**Line LETARD**